

Le 11 avril 2016

Objet : Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de capacité de la canalisation 9

Monsieur, Madame,

Après un examen réglementaire rigoureux et un processus de consultation de plus de deux ans, la canalisation de l'oléoduc 9B allant de North Westover, en Ontario, à Montréal, au Québec, a été remise en service en décembre dernier. Depuis, la canalisation achemine du pétrole de façon sécuritaire en direction est vers les raffineries de l'Ontario et du Québec. L'intérêt économique de cette inversion pour nos clients qui en ont fait la demande repose sur l'accès des raffineries de l'est à des sources pétrolières de l'Ouest canadien leur évitant de verser une prime sur les prix du pétrole étranger. Cette inversion permet déjà d'uniformiser les règles du jeu pour les raffineries canadiennes, préservant des emplois et renforçant la sécurité des approvisionnements énergétiques du Canada au cours de cette période économique difficile. Les deux raffineries du Québec représentent 20 % de la capacité canadienne de raffinage, emploient environ 1 000 personnes alors que le secteur pétrochimique de l'est de Montréal emploie environ 3 600 travailleurs.

De l'énergie pour l'est du Canada

La canalisation 9 est un pipeline existant d'Enbridge de 762 mm (30 po.) de diamètre et d'une capacité annuelle de transport nouvellement approuvée de 300 000 barils par jour (bpj). Il est à noter qu'Enbridge restreint ce débit durant la première année d'exploitation à environ 240 000 bpj à titre de mesure de sécurité additionnelle. La canalisation est divisée en deux sections : la canalisation 9A qui va de Sarnia à Westover dans la région d'Hamilton et la canalisation 9B qui couvre la distance restante entre North Westover et notre terminal de Montréal. L'inversion récente en direction est du flux de la canalisation 9B sur une longueur de 639 km s'inscrit dans la foulée de l'inversion réussie du flux de la canalisation 9A en 2013. Ces inversions ont permis au pétrole brut canadien (principalement léger) vendu à escompte provenant de sites en Alberta, Saskatchewan et au Manitoba et de brut léger de la région de Bakken au Dakota du Nord d'avoir accès aux marchés de raffinage du Québec et de l'Ontario. Avant l'inversion des canalisations 9A et 9B, les raffineries ontariennes et québécoises traitaient respectivement 18 et 90 pour cent de pétrole brut de sources étrangères.

À l'exception de quelques emplacements de travail temporaires utilisés aux fins des activités de construction, la totalité des travaux du projet a été exécutée dans les limites des propriétés et des emprises d'Enbridge. Aucun autre terrain n'a été affecté par le projet.

Le pipeline transporte principalement du brut léger. Les expéditeurs peuvent toutefois faire acheminer tout mélange ou type de pétrole qui respecte les spécifications de qualité rigoureuses établies dans la tarification applicable à la canalisation 9. Ces expéditions peuvent

comprendre des pétroles lourds, comme le bitume dilué, un type de pétrole provenant des sables bitumineux du Canada. Enbridge transporte ce type de pétrole en toute sécurité depuis plus de 40 ans. Les critères d'acceptation et de vérification sont appliqués à tout produit pétrolier conditionné entrant dans notre système afin de nous assurer qu'il respecte les spécifications à l'égard de l'eau, du contenu en soufre et de sédiments. Nous refusons les produits qui ne respectent pas nos normes et celles prévues par les instances réglementaires des États-Unis et du Canada.

Examen réglementaire exhaustif

Nous avons déposé une demande auprès de l'Office national de l'énergie (ONÉ) en vue d'inverser la canalisation 9B et d'accroître la capacité de la canalisation le 29 novembre 2012. Des auditions verbales sur argumentaire final ont été tenues à Montréal et Toronto en octobre 2013. Le projet a été approuvé en mars 2014 sous réserve de 30 conditions qui reflétaient les commentaires des intervenants, des groupes des Premières Nations, des instances gouvernementales et des partenaires sectoriels. Ces commentaires ont été obtenus tout au long de consultations exhaustives et du processus d'engagement.

L'ONÉ a par la suite émis deux ordonnances sur des emplacements de vannes et sur des essais hydrostatiques. Même si l'ONÉ avait accordé son autorisation de mise en service (le processus administratif final requis pour démarrer l'exploitation d'un pipeline) en juin 2015, l'autorité réglementaire a exigé que des essais hydrostatiques soient réalisés sur trois tronçons de la canalisation 9B avant que celle-ci ne puisse être mise en service. Ces essais ont été réalisés à la fin de l'été 2015 et l'ONÉ a approuvé les résultats de ceux-ci le 30 septembre 2015.

Gestion efficace du pipeline

Au cours de la dernière décennie, Enbridge a livré plus de 16 milliards de barils de pétrole brut, avec une feuille de route en matière de sécurité de plus de 99,999 pour cent. Même si ce résultat est impressionnant, il n'est pas suffisant en ce qui nous concerne ; notre objectif est de ramener à zéro le nombre d'incidents. Nous croyons que la sécurité et la fiabilité des pipelines tiennent d'abord à la prévention. Enbridge a recours à une combinaison de conception technique, de spécifications de construction, de procédures de mise en service, de procédures d'exploitation et d'entretien de même que d'inspections d'intégrité pour assurer la sécurité de son réseau, de ses employés, de l'environnement et des collectivités où se trouvent ses emprises.

Nous mettons en place des mesures d'atténuation rigoureuses à l'étape de la conception, de la construction et de l'exploitation afin de prévenir tout déversement. Même si de grands déversements sont rares, tout incident qui survient est pris très au sérieux et traité de façon prioritaire de la détection au nettoyage final et à la remise en état. Nous passons au crible chaque incident afin de déterminer quelle en est la cause véritable et, le cas échéant, nous intégrons ces constats à nos programmes de gestion de l'intégrité, de surveillance et dans nos opérations.

Dans le cadre de notre planification de l'évaluation du risque, nous avons réalisé des sondages sur la totalité de notre tracé de la canalisation 9 afin d'identifier les ressources naturelles et culturelles sensibles, comme les terrains humides, les cours d'eau et plantes et les populations

animales. Comme certains sites sensibles sur le plan environnemental ne peuvent être évités, nous mettons au point des mesures d'atténuation strictes pour ces zones approuvées par les instances réglementaires compétentes.

Nous définissons et planifions avec soin toutes les activités liées aux travaux d'atténuation et de minimisation des impacts de nos projets et de nos opérations dans les zones environnementales sensibles ainsi que pour respecter et aller au-delà de toute exigence particulière de conception dans des secteurs comme les franchissements de routes, de rivières et de ruisseaux. En appliquant sa méthodologie d'emplacement des vannes intelligentes à la canalisation 9, Enbridge a installé 17 vannes additionnelles contrôlées à distance le long du tracé du pipeline entre Sarnia et Montréal, portant le nombre total de vannes contrôlées à distance à 62 et améliorant ainsi la sécurité tout au long de la canalisation.

La sécurité pour tous

La sécurité sera toujours notre priorité fondamentale. Notre obligation la plus importante tient au fait d'assurer la sécurité des collectivités et de l'environnement, et tout ce que nous faisons repose sur cette fondation.

Enbridge a pris diverses mesures pour améliorer la sécurité le long de la canalisation 9, plus particulièrement dans des secteurs nécessitant une protection environnementale et une intervention d'urgence améliorée. Ces mesures comprennent entre autres les suivantes :

- La création d'un plan de contingence intégré (PCI) et d'un plan d'action sur les interventions d'urgence (PAIU), que l'on peut consulter sur le site <http://www.enbridge.com/Projects-and-Infrastructure/Public-Awareness/Emergency-Response-Action-Plans-FR.aspx>
 - Le PCI comporte les contingences suivantes :
 - déploiement d'équipements en plusieurs lieux sur l'eau;
 - avis publics;
 - envoi d'une équipe de surveillance aérienne;
 - protection des prises d'eau et des parcs publics;
 - évaluation des nettoyages de berges;
 - rétablissement de la faune; et
 - programme de sensibilisation/éducation pour les premiers intervenants des municipalités.
 - Le PAIU, qui est déposé auprès de l'ONÉ, décrit notre collaboration permanente avec les représentants des organismes de premiers intervenants des municipalités et des services d'eau des municipalités. Le PAIU est un document évolutif et des mises à jour annuelles sont communiquées à tous les organismes de premiers intervenants des municipalités le long de l'emprise de la canalisation.
- La capacité de faire appel aux ressources considérables de la distribution gazière d'Enbridge (DGE) à Toronto en soutien à une intervention lors d'un incident, le cas échéant.
- Une équipe de prévention des dommages et d'intervention indépendante mise sur pied à Mississauga en Ontario, réduisant d'autant le temps de réponse dans la grande région de Toronto et d'Hamilton (GTHA) et des régions environnantes.

- L'achat d'équipements d'intervention additionnels et la recherche continue d'ententes contractuelles avec des entreprises tierces d'intervention afin d'accroître les capacités d'intervention lors de déversements.
- La participation à l'entente d'entraide mutuelle en cas d'urgence nouvellement créée par l'Association canadienne de pipelines d'énergie (CEPA) qui a formalisé une pratique de longue date de l'industrie de partage des ressources humaines, des équipements et des outils entre entreprises au cas peu probable où surviendrait un incident pipelinier important.

Une représentation graphique de notre approche à niveaux multiples à l'égard de la sécurité des pipelines est disponible sur le lien suivant à la page 8 :

<http://www.enbridge.com/~media/Rebrand/Documents/About%20Us/2014%20Safety%20Report%20to%20the%20Community%20FR.PDF>

Prêt à intervenir

Enbridge s'est engagée envers l'ONÉ à continuer à fournir des mises à jour et des informations sur les interventions d'urgence aux municipalités intéressées le long du tracé de la canalisation 9 et demeure à la disposition des dirigeants municipaux pour répondre à toute question en suspens. Fort de cet engagement, je suis disponible pour des consultations avec les représentants des municipalités et pour répondre à toute question qu'ils peuvent avoir. Mes coordonnées sont les suivantes : Eric.PrudHomme@enbridge.com ou **514-843-2054**. Des renseignements supplémentaires sont aussi disponibles sur le site Web de la canalisation 9 : http://www.enbridge.com/projects-and-infrastructure/projects/line-9b-reversal-project_fr

Le tableau de suivi de notre engagement envers le projet peut être consulté sur le site : http://www.enbridge.com/projects-and-infrastructure/projects/line-9b-reversal-project_fr#projectdetails:regulatory-information

Merci du temps et de l'intérêt que vous portez à Enbridge et à la canalisation 9.

Cordialement,



Eric Prud'Homme
Directeur, Affaires publiques
Est du Canada
Enbridge Pipelines Inc.